

chaire, etc., ainsi qu'une sacristie. Grâce à l'obligeance de l'évêque métropolitain, j'ai reçu des livres convenables pour les exercices religieux ; et j'ai l'espérance que l'on nous donnera un orgue, qui contribuera encore à donner plus d'attrait aux exercices du culte religieux.

Les détenus lisent avec avidité les livres que renferme la bibliothèque ; les ouvrages d'imagination, cependant, sont les plus recherchés. Assujétis à une circulation, qui donne lieu nécessairement à beaucoup d'avaries sous les circonstances, ces livres se détériorent très-promptement ; mais je suis d'avis qu'une collection complète d'ouvrages intéressants fait assurer la tranquillité et la bonne conduite des détenus plus que ne pourrait le faire de toute autre manière une somme dix fois plus considérable que celle que l'on consacre pour cet objet.

L'instruction des détenus, placés sous les soins de MM. Mackay et Maher pour apprendre l'anglais, continue à donner des résultats très-satisfaisants. Bien des heures, qui souvent se passent en occupation frivoles, seraient employées d'une manière avantageuse pour bon nombre de détenus, si on leur donnait seulement les moyens de pouvoir étudier en particulier dans leurs cellules.

Après une expérience de seize années acquise dans les affaires qui se rattachent à l'administration des pénitenciers, je crois que l'on peut me permettre d'exprimer une conviction que j'entretiens depuis longtemps, c'est que la translation des détenus de la régie spirituelle de l'un des chapelains sous celle d'un autre est souvent accompagnée de conséquences fâcheuses et qu'elle est nuisible à ces sentiments de bonne entente qui doivent exister entre tous ceux qui se trouvent dans le pénitencier.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs

Votre très-obéissant et très-humble serviteur,

JOHN ALLAN.

Aux Directeurs des Pénitenciers
du Canada.

RAPPORT ANNUEL DE L'AUMONIER CATHOLIQUE.

PÉNITENCIER DE ST. VINCENT DE PAUL.

31 Décembre, 1874.

A MM. les Directeurs des Pénitenciers, etc., etc.

MESSIEURS, — Depuis mon dernier rapport annuel, les choses ont marché au pénitencier de St. Vincent de Paul d'une manière satisfaisante. La routine journalière de la vie de prison n'a été brisée par aucun événement bien digne de remarque. Aussi mon rapport devra-t-il se ressentir de cette monotonie, qui est un des caractères distinctifs de tout établissement du genre de celui sur lequel j'ai à vous entretenir. Toutefois nous avons eu quelquefois des jours de fête, dont le souvenir fera époque dans la vie des détenus, qui ont laissé dans leurs cœurs des empreintes durables et salutaires.

La visite de Sa Grandeur Monseigneur E. C. Favre, le 15 février dernier, a été une époque remarquable entre toutes. Monseigneur voulut bien venir passer et officier lui-même aux offices du matin et du soir. Les détenus avaient demandé eux-mêmes à orner la chapelle, afin de recevoir le plus dignement possible leur hôte distingué. Quinze détenus reçurent le sacrement de confirmation, un plus grand nombre s'approcha de la sainte communion, et tous reçurent de la bouche de l'évêque les conseils les plus sages et les plus paternels.

Un autre bienfait de la visite de l'évêque a été l'enrôlement d'un bon nombre d'officiers du pénitencier dans la société de tempérance. Je regarde ce résultat comme très-important pour le bien de l'institution et des officiers eux-mêmes, l'usage de la boisson ayant quelquefois amené des conséquences regrettables et préjudiciables au bon ordre de l'établissement. Mon désir serait que tous fussent strictement tempérants, en dehors comme en dedans des murs du pénitencier.

Les excès qui peuvent quelques fois se commettre en dehors de l'établissement,